

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 juin, 1er et 2 juillet 2015

2015 DAC 182 Subvention (150.000 euros) et avenant à convention avec l'association Bétonsalon (13e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2014 DAC 1591 des 15, 16 et 17 décembre 2014 ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 juin 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement et la signature d'un avenant à convention avec l'association Bétonsalon ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 15 juin 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement, en date du 15 juin 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention de fonctionnement attribuée à l'association Bétonsalon, 9 esplanade Pierre Vidal-Naquet 75013 Paris, au titre de l'année 2015 est fixée à 190.000 euros soit un complément de 150.000 euros après déduction de l'acompte déjà versé.11948 ; 2015_01516.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2015, rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004, provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO

